

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2014 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – salle 225 - STRASBOURG

**Présents** : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

**Absents excusés** : M. Yves BUR, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

### **17-2014**      Modification simplifiée n°3 du POS de Hindisheim

#### ***Description de la demande***

La commune de Hindisheim a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification simplifiée n°3 de son POS mis à disposition du public du 12 janvier 2015 au 13 février 2015.

La modification simplifiée n°3 du POS de Hindisheim vise à permettre l'extension d'une entreprise tout en limitant les dépenses d'aménagement.

La zone INAx est en partie urbanisée. L'extension de l'entreprise existante ne nécessite pas la totalité de la superficie restante à urbaniser. Aussi, dans un souci d'économie, la commune souhaite viabiliser uniquement la surface nécessaire à l'extension. De même façon, elle souhaite une extension limitée du réseau viaire.

La modification simplifiée n°3 porte sur l'article 1 et 3 du règlement de la zone INAX. Pour l'article 1, il s'agit de supprimer la référence à la surface minimum de 1ha pour toute opération d'aménagement. Et pour l'article 3, il s'agit d'inscrire une longueur minimum de 60 m pour les nouvelles voies se terminant en impasse et devant être aménagées dans la partie terminale afin de permettre à tout véhicule de faire demi tour.

*Le Bureau syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°3 du POS de Hindisheim n'appelle pas de remarque particulière.***

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le      - 1 DEC. 2014  
La publication le                              - 1 DEC. 2014  
Strasbourg, le                                    - 1 DEC. 2014

  
Le Président  
Jacques BIGOT